

Image not found or type unknown



UN CADEAU D'USAGE FAIT TOUJOURS PLAISIR, MAIS A QUEL PRIX !

publié le 25/07/2012, vu 30163 fois, Auteur : [Maître HADDAD Sabine](#)

On a coutume de distinguer le cadeau d'usage fait souvent à ses proches lors d'une certaine occasion ex fête de Famille, Noël, Anniversaire, Mariage, Pacs, Naissance, Réussite à un examen, Fête religieuse rupture ? de la donation. Sans doute que les premiers ne sont ni imposables, ni rapportables à la succession contrairement aux donations . Comme le don manuel, ils ne supposent pas de formalité et peuvent échapper au fisc. Encore faudra-t-il démontrer le contexte évènementiel et la modicité du cadeau par rapport à la fortune du donateur.

Article publié et mis à jour

contacter son auteur